



Politique concernant les responsables du développement des entraîneurs

Révisée – septembre 2017

(Note : Dans ce texte, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.)

Objectif

La politique vise à s'assurer que tous les responsables du développement des entraîneurs d'ACA soient au courant des normes et des cheminements requis en vue de l'accréditation afin de promouvoir les possibilités de formation continue pour la prochaine génération d'entraîneurs.

Définitions

Les expressions suivantes sont définies comme suit :

- **ACA** – Alpine Canada Alpin
- **ESC** – Entraîneurs de ski du Canada, accrédités en vertu de la Formation des entraîneurs d'ACA.
- **OPTS** – Organisme provincial/territorial de sport
- **PNCE** – Programme national de certification des entraîneurs
- **AMSC** – Alliance des moniteurs de ski du Canada
- **ONS** – Organisme national de sport
- **PDE** – Prise de décisions éthiques
- **PR** – Personne-ressource (facilitateur)
- **EE** – Évaluateur d'entraîneurs
- **FRDE** – Formateur de responsables du développement des entraîneurs
- **Licence obtenue** – Signifie que les exigences minimales relatives au développement professionnel sont satisfaites. Les exigences en matière de développement professionnel diffèrent selon :
 - l'accréditation de l'entraîneur;
 - et si l'entraîneur est actif ou non.
- **Responsable du développement des entraîneurs Formé** - Signifie que les composantes suivantes ont été effectuées :
 - PDE
 - Formation de base
 - Formation propre au contenu
 - Coprestation



- **Responsable du développement des entraîneurs Certifié** – Signifie que les composantes suivantes ont été effectuées :
 - PDE
 - Formation de base
 - Formation propre au contenu
 - Coprestation
 - Évaluation

Aperçu

Dans le cadre du PNCE ski alpin, les responsables du développement des entraîneurs (RDE) comprennent les personnes suivantes :

- [Facilitateurs \(personnes-ressources\)](#)
- [Évaluateurs d'entraîneurs](#)
- [Formateurs de responsables du développement des entraîneurs](#)

ACA, les OPTS et les FRDE collaborent à l'identification et à la formation des responsables du développement des entraîneurs. ACA établit les normes nationales, et la sélection des personnes pouvant suivre la formation des facilitateurs et obtenir l'accréditation se fait en collaboration avec ACA et chaque représentant provincial ou territorial responsable de la coordination des stages de formation des entraîneurs.

Les RDE sont des entraîneurs qui font déjà partie du PNCE et qui comptent de nombreuses années d'expérience comme entraîneur. Ces derniers peuvent avoir une formation en éducation physique, en kinésiologie ou dans un domaine d'études connexe.

Les RDE forment et entraînent les entraîneurs. Ils sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent leurs connaissances et améliorent leurs compétences pour faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants. Les RDE doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement et des concepts techniques.



Le cheminement pour devenir responsable du développement des entraîneurs (Formé ou Certifié) comprend les étapes suivantes :

FORMÉ :



Formation : Tous les RDE doivent effectuer les activités de formation suivantes :

- **PDE :** Cette formation est la pierre angulaire du PNCE. Elle permet aux entraîneurs d'acquérir les connaissances nécessaires pour faire face aux situations difficiles. La réussite de l'évaluation en ligne PDE est obligatoire.
- **Formation de base :** Cette formation permet aux RDE d'acquérir les compétences requises pour remplir leurs fonctions. Consultez le site Web de l'ACE pour lire le [Sommaire de la formation de base à l'intention des responsables du développement des entraîneurs](#).
- **Formation propre au contenu (des sports ou multisport) :** Cette formation comprend la microanimation et/ou la microévaluation des activités qui permettent aux RDE de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- **Coprestation :** Cette composante offre aux nouveaux RDE une occasion de s'exercer en compagnie d'entraîneurs et aux côtés d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté.

CERTIFIÉ :



Certifié : Afin d'obtenir le statut Certifié, le RDE doit avoir effectué les activités de formation ci-dessus puis faire l'évaluation.

- **Évaluation :** L'évaluation permet de confirmer que le RDE maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.



Pour en savoir plus sur les cheminements, veuillez consulter le site Web de l'ACE au lien suivant :

<http://www.coach.ca/coach-developer-training-s16933>.

**** Tous les RDE doivent également s'assurer d'être membres en règle d'ACA-ESC. Un membre en règle doit :*

- Effectuer la vérification des antécédents auprès de Sterling Backcheck;
- Signer le Code de conduite de l'entraîneur;
- Payer la cotisation annuelle;
- Obtenir la licence d'entraîneur en acquérant des crédits de développement professionnel.

Facilitateurs (personnes-ressources)

Tout stage ou module d'ACA-ESC est dirigé par un facilitateur Formé ayant réussi le processus de formation uniformisé. Les facilitateurs jouent un rôle déterminant en formant des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif du facilitateur consiste à présenter avec efficacité des séances qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils démontrent leurs habiletés et répondent aux normes établies pour la certification. Le facilitateur doit posséder les connaissances, les compétences et les attitudes requises pour présenter les modules au moyen de l'approche axée sur les compétences. De plus, le facilitateur est un membre à part entière de la collectivité de l'entraînement et agit en tant qu'ambassadeur d'ACA, de son OPTS et du PNCE.

Pour en savoir plus, consultez : <http://www.coach.ca/learning-facilitator-p156718>.

Sélection des facilitateurs

La réussite des programmes de formation en ski alpin et du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies à titre de facilitateurs.

La sélection des personnes pouvant suivre la formation des facilitateurs et obtenir l'accréditation se fait en consultation avec ACA et le représentant de l'OPTS en question.



Le facilitateur doit posséder les caractéristiques suivantes :

- Bon communicateur : communique de façon claire et professionnelle;
- Bon présentateur : est à l'aise de parler devant un groupe, s'exprime bien, observe les limites de temps prévues pour les présentations, est capable de s'adapter aux changements et de répondre aux questions;
- Bon facilitateur : facilite les discussions, écoute activement, sollicite la collaboration, et fait avancer les discussions, s'il y a lieu;
- Bon organisateur : est bien préparé et structuré, et fait preuve de professionnalisme;
- Bon spécialiste en matière de technique : connaît bien les concepts de la technique et des tactiques en ski de compétition;
- De plus : il est facile d'approche, fait preuve d'éthique et de responsabilité, et a confiance en lui-même;

Compétences du facilitateur (niveaux d'accréditation)

NIVEAU INTRODUCTION

Le facilitateur de niveau introduction doit détenir l'une des accréditations suivantes :

- Niveau introduction Certifié avancé
- Niveau développement Certifié
- Niveau performance Formé
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié

Le facilitateur de niveau introduction devrait détenir au moins trois ans d'expérience dans l'entraînement de skieurs de catégories U10 à U12 ainsi que d'autres catégories supérieures, et obtenir l'aval d'ACA-ESC, de son OPTS et de son club.

NIVEAU DÉVELOPPEMENT

Le facilitateur de niveau développement doit détenir l'une des accréditations suivantes :

- Niveau développement Certifié avancé
- Niveau performance Certifié
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié



Le facilitateur de niveau introduction devrait détenir au moins trois ans d'expérience dans l'entraînement de skieurs de catégories U14 à U16 ainsi que d'autres catégories supérieures, et obtenir l'aval d'ACA–ESC, de son OPTS et de son club.

NIVEAU PERFORMANCE

Le facilitateur de niveau performance doit détenir l'une des accréditations suivantes :

- Niveau performance Certifié
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié

Le facilitateur de niveau performance devrait détenir au moins trois ans d'expérience dans l'entraînement de skieurs de catégories U16 à U18 ainsi que d'autres catégories supérieures. La priorité est accordée aux personnes possédant de l'expérience auprès d'une équipe provinciale ou de l'équipe nationale. Toute personne souhaitant devenir facilitateur de niveau performance doit obtenir l'aval de l'ONS (c.-à-d. ACA).

Tous les facilitateurs de statut Formé ou Certifié doivent effectuer les activités de formation indiquées, indépendamment de leur niveau d'accréditation.

Veillez consulter <http://www.coach.ca/learning-facilitator-p156718> pour connaître les détails concernant les modules requis.

Pour obtenir le statut Certifié, le facilitateur doit de soumettre à une évaluation selon les critères suivants :

- Il doit se soumettre à une évaluation dans un délai de 12 mois après avoir effectué la coprestation d'un stage.
- Il doit se présenter en personne pour être évalué.
- Il doit être évalué en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves de réussite de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).

Évaluateurs d'entraîneurs

Le rôle de l'évaluateur d'entraîneurs (EE) consiste à contribuer au développement des entraîneurs une fois que ceux-ci ont terminé leur formation d'ACA–ESC. Cela se fait par une appréciation et une évaluation des compétences de l'entraîneur, par une séance de critique avec l'entraîneur évalué, et par un suivi auprès de la personne tentant d'obtenir le statut Certifié. Les EE sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves



contenues dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs d'ACA et du PNCE et d'agissent comme ressource auprès des entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs compétences.

Le rôle de l'EE consiste à contribuer au développement des entraîneurs une fois que ceux-ci ont terminé leur formation du PNCE. Cela se fait par une appréciation et une évaluation des compétences de l'entraîneur, par une séance de critique avec l'entraîneur évalué et par un suivi auprès de la personne tentant d'obtenir le statut Certifié. Les EE sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenues dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies à titre d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est important d'exercer un contrôle de qualité lorsque vient le moment d'affecter une personne comme EE puisque ce n'est pas tout le monde qui possède l'expérience, les compétences et l'attitude requises pour ces fonctions.

La sélection des personnes pouvant suivre la formation des EE et obtenir l'accréditation se fait en consultation avec ACA et le représentant de l'OPTS en question.

L'évaluateur d'entraîneurs doit posséder les caractéristiques suivantes :

- A une très bonne compréhension du document portant sur les lignes directrices de l'évaluateur d'ACA en fonction du contexte pertinent;
- A réussi les activités de formation pertinentes pour devenir EE selon le cheminement du PNCE;
- Possède au moins 3 ans d'expérience comme entraîneur dans le contexte où se fait l'évaluation;
- A réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE;
- Jouit d'une grande crédibilité auprès de ses pairs;
- Adhère à des normes d'éthique élevées et possède des qualités de leader;



- A le désir de voir le sport et le système de certification des entraîneurs progresser;
- Consacre du temps et de l'énergie au processus d'évaluation;
- Possède des compétences reconnues en soutien et en facilitation;
- Est capable d'avoir une réflexion critique et de poser des questions;
- Est capable d'écouter attentivement le candidat;
- Est un membre en règle d'ACA-ESC.

Compétences de l'évaluateur d'entraîneurs (niveaux d'accréditation)

NIVEAU INTRODUCTION

L'évaluateur d'entraîneurs de niveau introduction doit détenir l'une des accréditations suivantes :

- Niveau introduction Certifié avancé
- Niveau développement Formé
- Niveau performance Formé
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié

L'évaluateur d'entraîneurs de niveau introduction devrait détenir au moins trois ans d'expérience dans l'entraînement de skieurs de catégories U10 à U12 ainsi que d'autres catégories supérieures, et obtenir l'aval d'ACA-ESC, de son OPTS et de son club.

NIVEAU DÉVELOPPEMENT

L'évaluateur d'entraîneurs de niveau développement doit détenir l'une des accréditations suivantes :

- Niveau développement Certifié avancé
- Niveau performance Certifié
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié

L'évaluateur d'entraîneurs de niveau développement devrait détenir au moins trois ans d'expérience dans l'entraînement de skieurs de catégories U14 à U16 ainsi que d'autres catégories supérieures, et obtenir l'aval d'ACA-ESC, de son OPTS et de son club.



NIVEAU PERFORMANCE

L'évaluateur d'entraîneurs de niveau performance doit détenir l'une des accréditations suivantes :

- Niveau performance Certifié
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié

L'évaluateur d'entraîneurs de niveau performance devrait détenir au moins trois ans d'expérience dans l'entraînement de skieurs de catégories U16 à U18 ainsi que d'autres catégories supérieures. La priorité est accordée aux personnes possédant de l'expérience auprès d'une équipe provinciale ou de l'équipe nationale. Toute personne souhaitant devenir évaluateur d'entraîneurs de niveau performance doit obtenir l'aval de l'ONS (c.-à-d. ACA).

Tous les évaluateurs d'entraîneurs de statut Formé ou Certifié doivent effectuer les activités de formation indiquées, indépendamment de leur niveau d'accréditation.

Veillez consulter <http://www.coach.ca/coach-evaluator-p156721> pour connaître les détails concernant les modules requis.

Pour obtenir le statut Certifié, l'évaluateur d'entraîneurs doit se soumettre à une évaluation et accumuler les points nécessaires pendant le cycle de cinq ans pour maintenir son statut.

Formateur de responsables du développement des entraîneurs

Le rôle du formateur de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer, à soutenir et à offrir du mentorat aux responsables du développement des entraîneurs, c'est-à-dire les facilitateurs (PR), les évaluateurs d'entraîneurs (EE) et les autres FRDE. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les FRDE doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière de facilitation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraîneurs et de diriger des ateliers et des activités de développement professionnel à l'intention de ces derniers.



Les FRDE devraient assumer une plus grande part de responsabilité en appuyant les responsables du développement des entraîneurs dans le cadre d'ateliers, d'évaluations et de leur cheminement de RDE. Ils doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux RDE, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestations de cours.

Sélection des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Toute demande en vue devenir FRDE doit être acheminée directement au directeur des programmes nationaux d'ACA. Les candidats seront choisis en consultation avec la personne responsable de la formation des entraîneurs de l'OPTS en question.

Le formateur de responsables du développement des entraîneurs doit posséder les caractéristiques suivantes :

- Détenir au moins cinq ans d'expérience à titre de facilitateur;
- Avoir réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE;
- Être formé ou avoir fait des études dans un domaine lié à l'entraînement ou la formation des entraîneurs;
- Détenir de l'expérience pertinente comme entraîneur de ski alpin;
- Posséder une expertise technique et des connaissances tactiques du ski de compétition;
- Connaître et comprendre le cheminement des responsables du développement des entraîneurs du PNCE;
- Posséder une compréhension et une connaissance des contextes du développement des habiletés de l'athlète ainsi que de la croissance et du développement;
- Posséder de l'expérience en matière de méthodes pédagogiques à utiliser dans la formation des adultes;
- Avoir réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE;
- Avoir réussi les activités de formation des FRDE;
- Faire preuve des compétences de base du PNCE : leadership, transmission des valeurs, interaction, résolution de problème, pensée critique;
- Avoir satisfait à toutes les exigences du PNCE quant au cheminement des responsables du développement des entraîneurs.

Compétences du formateur de responsables du développement des entraîneurs (niveaux d'accréditation)



Pour être admissible au statut de FRDE, il faut détenir les statuts de facilitateur Certifié et d'évaluateur Certifié.



NIVEAU INTRODUCTION

Le FRDE de niveau introduction doit détenir l'une des accréditations suivantes :

- Niveau introduction Certifié avancé
- Niveau développement Certifié
- Niveau performance Formé
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié

Le FRDE de niveau introduction devrait détenir au moins trois ans d'expérience dans l'entraînement des catégories U10 à U12 ainsi que d'autres catégories supérieures, et obtenir l'aval d'ACA, de son OPTS et de son club.

NIVEAU DÉVELOPPEMENT

Le FRDE de niveau développement doit détenir l'une des accréditations suivantes :

- Niveau développement Certifié avancé
- Niveau performance Certifié
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié

Le FRDE de niveau développement devrait détenir au moins trois ans d'expérience dans l'entraînement des catégories U14 à U16 ainsi que d'autres catégories supérieures, et obtenir l'aval d'ACA, de son OPTS et de son club.

NIVEAU PERFORMANCE

Le FRDE de niveau performance doit détenir l'une des accréditations suivantes :

- Niveau performance Certifié
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié

Le FRDE de niveau performance devrait détenir au moins trois ans d'expérience dans l'entraînement des catégories U16 à U18 ainsi que d'autres catégories supérieures. La priorité est accordée aux personnes possédant de l'expérience auprès d'une équipe provinciale ou de l'équipe nationale. L'ONS (c.-à-d. ACA) doit approuver la candidature de toute personne souhaitant devenir FRDE de niveau performance.



Tous les FRDE doivent effectuer les activités de formation indiquées, indépendamment de leur niveau d'accréditation.

Veillez consulter <http://www.coach.ca/master-coach-developer-p156720> pour connaître les détails concernant les modules requis.

Les FRDE doivent assister à une séance annuelle de mise à jour afin de maintenir leur statut de FRDE.

Statut d'accréditation

Après avoir obtenu le statut Formé ou Certifié du cheminement des responsables du développement des entraîneurs d'ACA-ESC, tout facilitateur, évaluateur d'entraîneurs ou formateur de responsables du développement des entraîneurs DOIT donner au moins un (1) stage ou faire au moins une (1) évaluation tous les deux ans afin de maintenir son statut actif. Le non-respect des normes d'accréditation continues entraînera la perte du statut de facilitateur, d'évaluateur d'entraîneurs ou de formateur de responsables du développement des entraîneurs dans le profil de l'entraîneur.